

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5213

présenté par

Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 16, substituer au mot :

« climatique »

les mots :

« et aux aléas climatiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à introduire l'adaptation aux aléas climatiques comme objectif de la souveraineté agricole.

Qu'il s'agisse des tempêtes comme Ciaran en novembre 2023, des récents épisodes caniculaires, des périodes de gel tardif d'avril et mai 2024, des inondations comme celles du Pas-de-Calais ou encore des tempêtes tropicales dans nos Outre-Mer, les agriculteurs font face à une augmentation des aléas climatiques qui menacent leurs exploitations et leurs récoltes.